



30/12/2022

Fonds de droit français

TA-ITA OBBLIGAZIONI

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	10
5. Certification du Commissaire aux Comptes	18
6. Comptes de l'exercice	23

TA-ITA OBBLIGAZIONI

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Libellé du produit	TA-ITA OBBLIGAZIONI	Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Code ISIN	FR0010536847	Date de production du document	30 déc. 2022
Devise	EUR (€)		

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	https://www.groupama-am.com/fr/
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

OBJECTIF

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, 74% FTSE EMU GBI All Maturities Euro et 26 % FTSE EMU GBI 1-3 ans Euro frais de gestion déduits.

Le produit est un FCP de droit français de type UCITS, classé obligations et autres titres de créance libellés en euro.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro .

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 2 et 8.

Le produit est exposé au minimum à 80% et au maximum à 110% de son actif net pour les émissions libellées en Euro; les émissions libellées dans des devises autres que l'euro sont exclues.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Politique de revenus : Capitalisation

SOUSCRIPTEURS : Institutionnels

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		1 an	Supérieure à 5 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 731,79 €	7 909,79 €
	Rendement annuel moyen	-22,68 %	-4,58 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 432,88 €	9 432,88 €
	Rendement annuel moyen	-5,67 %	-1,16 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 972,63 €	11 188,26 €
	Rendement annuel moyen	-0,27 %	2,27 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 847,34 €	12 177,57 €
	Rendement annuel moyen	8,47 %	4,02 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période supérieure à 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2022.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2013 et 2018.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

	1 an	Supérieure à 5 ans
Coûts totaux	307,37 €	68,48 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	3,08 %	0,70 %

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après 1 an	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	300 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	0,03 % de la valeur de votre investissement par an.	3 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,05 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	4,6 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée

Supérieure à 5 ans

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet <https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010536847/publication>. Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail serviceclient@groupama-am.fr.

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010536847/publication>.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

11 février 2022

- Mise à jour des performances à fin décembre 2021 ;
- Mise à jour des frais courants à fin décembre 2021.

02 novembre 2022

- Une Valeur Liquidative (VL) technique exceptionnelle sera calculée en date du 11 novembre 2022. Aucune souscription ou rachat ne sera accepté à cette date ;
- Mise à jour de l'adresse de CACEIS.

30 décembre 2022

- Mise en conformité avec le Règlement européen PRIIPS et mise en place du KID PRIIPS (en remplacement du DICI) ;
- Baisse de la commission de souscription non acquise au fonds qui passe à 3%.

Les marchés de taux 2022

On se souviendra de l'année 2022 comme d'une année noire pour les marchés. En effet, les effets combinés de la guerre en Europe, de la politique zéro-covid et du retour de l'inflation ont négativement impacté l'ensemble des classes d'actifs traditionnelles. Sur l'ensemble de l'année, les obligations de la zone EMU (Barclays Euro Aggregate en EUR) reculent de -17.18%, les obligations d'Etat de la zone euro (Barclays Euro Agg Treasury en EUR) ont perdu 18.46%. La performance de l'indice Barclays Euro Agg Corporate est de -13.65% en total return et de -1.54% en excess return. Celui-ci se répartit entre les secteurs Autos (-0.91%), LT2 Banques (-1.40%), LT2 Assurances (-2.18%) et Immobilier (-3.91%).

Après plus d'une décennie d'assouplissement monétaire, l'année 2022 a été marquée par le durcissement des politiques monétaires de la majorité des banques centrales pour faire face à l'inflation. La Banque Centrale Européenne (BCE) a débuté son cycle de hausses des taux après la Réserve Fédérale (FED), mais elle a procédé à des hausses de taux record de +75bps en septembre et en octobre. La Banque d'Angleterre (BOE) a quant à elle porté ses taux à 3.5%, soit un plus haut depuis 14 ans. De l'autre côté de l'atlantique, la FED a relevé ses taux à un niveau record depuis 15 ans dans une fourchette comprise entre 4.25 et 4.50%. Les principales banques centrales ont commencé à ralentir le rythme des hausses des taux en décembre avec des hausses de +50bps après des augmentations de +75 bps. De son côté, la Banque du Japon (BOJ) a maintenu son principal taux directeur à -0.1% et son objectif de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans à 0%, mais les responsables de la BOJ envisagent de procéder à un examen de sa politique l'année prochaine.

Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine a débuté en février et est toujours en cours. Cette guerre a fortement impacté l'approvisionnement énergétique de l'Union européenne et a installé un climat de tensions entre démocraties et régimes autoritaires qui rappelle celui de la guerre froide. De nombreuses échéances électorales ont eu lieu tout au long de l'année. En France, Emmanuel Macron a été réélu à la présidence de la république. En Italie, M. Draghi a démissionné de son poste de Premier ministre et a été remplacé par Giorgia Meloni (parti Fratelli d'Italia). Le poste de Premier ministre britannique est désormais occupé par R. Sunak après la démission de B. Johnson puis celle de L. Truss. Enfin, en Chine, Xi Jinping a été reconduit à la tête du pays lors de Congrès du Parti communiste. Le gouvernement Chinois a maintenu sa politique zéro-Covid tout au long de l'année avant de commencer à alléger les mesures sanitaires en fin d'année du fait de nombreuses contestations. Les tensions entre la Chine et Taiwan se sont accentuées au cours de l'année.

La caractéristique majeure de l'année est le retour de l'inflation qui a atteint des niveaux records et forcé les Banques Centrales à resserrer fortement les conditions financières, quitte à provoquer une récession. A l'échelle mondiale, l'OCDE prévoit une croissance du PIB de +3.1% pour 2022 (vs +4.5% en décembre 2021) et de +2.2% en 2023 (vs +2.8% en juin). En zone euro, l'inflation a atteint un pic à +10.6% de croissance annuelle au mois d'octobre. Pour 2023, la BCE prévoit que l'inflation devrait atteindre +6.3% et que le PIB devrait croître de +0.5%. Au sein de l'Europe, l'Allemagne est le pays le plus vulnérable à la crise énergétique. L'OCDE prévoit que l'Allemagne va rentrer en récession en 2023 avec un taux de croissance de -0.3%. Aux Etats-Unis, l'inflation a commencé à ralentir à +7.1% yoy en novembre après avoir atteint un pic de +9.1% yoy en juin. La FED s'attend à un ralentissement de l'inflation à +3.1% et à une croissance du PIB de +0.5%. Malgré l'ampleur du resserrement monétaire opéré par la FED, l'économie US reste solide avec un marché du travail extrêmement résilient.

Politique de gestion

Janvier

Dans ce contexte, nous avons sous-exposé les pays périphérique et cherché à réduire notre exposition à la poche crédit en sortant les obligations avec des maturités résiduelles supérieures à 5 ans.

FEVRIER

Nous avons réduit la position short duration dans ce contexte d'aversion au risque. Nous maintenons une position short sur les spread périphériques et avons rentré une position sur les indexées pour protéger le portefeuille dans ce scénario inflationniste.

MARS

Au cours du mois nous avons également pris partiellement nos profits sur les BEI et la sous sensibilité taux.

AVRIL

La stratégie a consisté à réduire La France vs Allemagne en période d'élections et de baisser l'exposition à l'Italie. Le portefeuille reste défensif contre les hausses de taux en baisse en fin de mois. Le positionnement tactique sur l'inflation a été allégé.

MAI

La stratégie a consisté à rester défensif face à l'évolution des taux. Nous restons sous exposés aux dettes périphériques et moins exposés sur les dettes semi-core.

JUIN

La stratégie a consisté à rester défensif aux évolutions de hausses de taux. Les pays périphériques sont encore sous exposés dans ce marché averse au risque. La position inflation a été diminuée mais allongée en duration. Le peu de crédit green est maintenu dans la même enveloppe de risque.

JUILLET / AOUT

Baisse de la sensibilité du portefeuille mi-aout. Maintien d'une sous exposition Italie et d'un positionnement à l'aplatissement de la courbe.

SEPTEMBRE

La stratégie reste défensive face à une remontée des taux mais compte tenu du niveau atteint, nous avons légèrement réduit en milieu de mois la sous sensibilité par la neutralité des segments longs terme. Nous avons allégé un peu d'inflation court terme.

OCTOBRE

Poursuite de la stratégie défensive contre la hausse des taux notamment court terme. Réduction de la sous sensibilité pays périphériques, Italie, Espagne.

NOVEMBRE

La stratégie a été moins défensive ce mois-ci avec une remontée de la sensibilité globale du portefeuille vers plus de neutralité. Des arbitrages au sein des segments de courbe ont été effectués pour capter du rendement supplémentaire. L'exposition périphérique est quasi neutre dans un marché moins averse au risque.

DECEMBRE

La stratégie du fond a renforcé sa position défensive aux hausses de taux avec un biais négatif sur les pays périphériques.

Sur la période, la valeur liquidative du fonds TA-ITA OBBLIGAZIONI est passée de 1611.21 EUR au 31/12/2021 à 1384.42 EUR au 30/12/2022, la performance nette s'établit à -14.08% contre -15.13% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE IC	22 304 097,99	34 444 124,00
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	18 905 864,15	17 443 468,18
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.9% 31-10-52	13 519 071,52	13 523 529,03
BUNDSOBLIGATION 0.0% 09-10-26	8 051 582,00	
EUROPEAN UNION 0.7% 06-07-51	2 757 643,43	3 626 096,94
FRANCE 1.75% 25/05/2023		6 208 588,00
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-02-29	4 564 311,00	1 510 433,00
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.35% 01-04-30	4 155 212,08	1 766 769,78
GERMANY 5.5% 04-01-31		5 530 020,00
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	1 694 539,99	3 310 350,57

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient **2 465 575,26** euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 6 :

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à indicateur de référence, indicateur de marché.

Prise en compte des risques de durabilité

« Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

I.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2022, 93.5 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 31% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.3. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion (notamment du cadre ESG : respect de la Politique charbon et de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM).
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.3.1. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.3.2. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.

Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.4. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2022 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2021 ont été clôturées. Quatre recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2022.

Masse salariale 2022	28 345 537 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2022</i>	<i>8 036 665 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2022 (3^e tiers)</i>	<i>181 337 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2022 (2^e tiers)</i>	<i>124 812 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2022 (1^{er} tiers)</i>	<i>85 814 euros</i>

La Masse Salariale 2022 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2022 de l'ensemble du personnel Identifié	16 374 531 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (51 collaborateurs)</i>	<i>8 904 747 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 469 784 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

TA-ITA OBBLIGAZIONI

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP TA-ITA OBBLIGAZIONI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TA-ITA OBBLIGAZIONI constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	115 789 658,46	152 769 480,04
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	113 324 083,20	137 953 464,23
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	113 324 083,20	137 953 464,23
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	2 465 575,26	14 631 695,81
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 465 575,26	14 631 695,81
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		184 320,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		184 320,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		382 336,39
Opérations de change à terme de devises		
Autres		382 336,39
COMPTES FINANCIERS	225 629,78	9 006 322,54
Liquidités	225 629,78	9 006 322,54
TOTAL DE L'ACTIF	116 015 288,24	162 158 138,97

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	118 697 609,68	158 829 975,21
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-5 056 528,62	-96 853,25
Résultat de l'exercice (a,b)	2 372 240,38	3 235 216,48
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	116 013 321,44	161 968 338,44
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		184 320,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		184 320,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		184 320,00
Autres opérations		
DETTES	1 966,80	496,03
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 966,80	496,03
COMPTES FINANCIERS		4 984,50
Concours bancaires courants		4 984,50
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	116 015 288,24	162 158 138,97

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0322		5 063 120,00
XEUR FGBX BUX 0322		1 653 920,00
Options		
EUREX EURO BUND 01/2022 PUT 172		12 462 753,60
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 704,42	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 753 397,45	3 162 486,37
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 755 101,87	3 162 486,37
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	9 598,33	21 876,30
Autres charges financières		
TOTAL (2)	9 598,33	21 876,30
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 745 503,54	3 140 610,07
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	15 282,61	5 000,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 730 220,93	3 135 610,07
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-357 980,55	99 606,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 372 240,38	3 235 216,48

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

- Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger :
Valeurs négociées dans la zone Euro
=> Dernier cours du jour de valorisation

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

- Titres non négociés sur un marché réglementé :

Pour les titres non cotes, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation. Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

- Titres et actions d'OPC :

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

- Titres de créances négociables :

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

Les BTAN - Bons du Trésor à taux fixes et à intérêt annuel - et les BTF - Bons du Trésor à taux fixes - sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.

Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :

- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

➤ Opérations de gré à gré :

La valorisation des swaps de taux s'effectue suivant les mêmes règles que celles des TCN - Titres de Créances Négociables - (autres que les BTAN et BTF).

Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

➤ Opérations à terme fermes et conditionnelles :

Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés actions sont évalués au cours de compensation du jour.

Les options sur les marchés dérivés actions sont évaluées au cours de clôture du jour.

➤ Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des indemnités contractuelles.

➤ Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

Pour les contrats à terme fermes au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)

Pour les contrats à terme conditionnels en équivalent sous-jacent

Pour les swaps :

Swaps de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si TF/TV) ou à taux variable (si TV/TF) au prix du marché.

Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPCVM a adopté la méthode synthétique de valorisation).

➤ Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

Méthode des coupons courus.

➤ Méthode de comptabilisation des frais

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;

des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

une part de revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres selon un mode de calcul forfaitaire.

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,20 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum **
Commission de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de mouvement perçues par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Actions et assimilés : 0,10% TTC Obligations convertibles : 0,05% TTC Obligations d'entreprise : 0,05% TTC Obligations d'Etat : 0,03% TTC Change dont de gré à gré (OTC) : 0,005% TTC Swaps de taux d'intérêt (IRS) : 0,02% TTC Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS) : 0,03% TTC Dérivés Listés (par lot) : 2€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*suivant le taux de TVA en vigueur

**non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (Conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part TA-ITA OBBLIGAZIONI	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	161 968 338,44	150 975 564,58
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	10 480 727,58	20 210 955,38
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-34 165 145,67	-5 027 272,76
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	405 191,33	1 511 575,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 179 986,15	-1 549 258,95
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	867 670,00	520 550,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-762 730,00	-605 270,00
Frais de transactions	-21 046,37	-37 542,26
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-19 282 798,65	-7 193 693,34
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-21 175 510,25	-1 892 711,60
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 892 711,60	-5 300 981,74
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-27 120,00	27 120,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		27 120,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-27 120,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 730 220,93	3 135 610,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	116 013 321,44	161 968 338,44

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	111 515 454,50	96,12
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	1 808 628,70	1,56
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	113 324 083,20	97,68
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	111 515 454,50	96,12					1 808 628,70	1,56
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							225 629,78	0,19
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	4 806 017,38	4,14	3 615 253,13	3,12	26 316 612,68	22,68	27 530 231,35	23,73	51 055 968,66	44,01
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	225 629,78	0,19								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	1 966,80
TOTAL DES DETTES		1 966,80
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 966,80

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	6 936,680000	10 480 727,58
Parts rachetées durant l'exercice	-23 663,426000	-34 165 145,67
Solde net des souscriptions/rachats	-16 726,746000	-23 684 418,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	83 799,051000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	15 282,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 465 575,26
Instruments financiers à terme	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	2 465 575,26
Total des titres du groupe			2 465 575,26

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	2 372 240,38	3 235 216,48
Total	2 372 240,38	3 235 216,48

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 372 240,38	3 235 216,48
Total	2 372 240,38	3 235 216,48

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 056 528,62	-96 853,25
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-5 056 528,62	-96 853,25

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 056 528,62	-96 853,25
Total	-5 056 528,62	-96 853,25

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	116 428 704,15	136 380 748,24	150 975 564,58	161 968 338,44	116 013 321,44
Nombre de titres	77 354,638000	86 047,912000	91 195,570000	100 525,797000	83 799,051000
Valeur liquidative unitaire	1 505,12	1 584,93	1 655,51	1 611,21	1 384,42
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-17,01	3,28	2,59	-0,96	-60,34
Capitalisation unitaire sur résultat	35,77	33,96	31,15	32,18	28,30

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	EUR	1 500 000	1 808 628,70	1,56
BAYER 0.75% 06-01-27	EUR	300 000	266 867,51	0,23
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-50	EUR	1 500 000	768 075,00	0,66
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-11-28	EUR	1 500 000	1 299 240,00	1,12
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-02-29	EUR	3 000 000	2 630 896,44	2,27
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.25% 15-08-48	EUR	1 900 000	1 463 339,66	1,26
BUNDSOBLIGATION 0.0% 09-10-26	EUR	8 700 000	7 908 735,00	6,82
BUNDSOBLIGATION ZCP 18-10-24	EUR	1 000 000	955 170,00	0,83
DEUTSCHE BK 0.75% 17-02-27	EUR	700 000	614 393,74	0,53
VONOVIA SE 0.375% 16-06-27	EUR	400 000	328 334,03	0,28
TOTAL ALLEMAGNE			18 043 680,08	15,56
AUSTRALIE				
MACQUARIE GROUP 0.35% 03-03-28	EUR	200 000	162 382,85	0,14
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 0.44% 13-01-28	EUR	200 000	171 547,89	0,15
TOTAL AUSTRALIE			333 930,74	0,29
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 1.5% 20-02-47	EUR	1 000 000	742 777,40	0,64
AUST GOVE BON 3.8% 26-01-62	EUR	200 000	233 579,10	0,20
AUST GOVE BON 4.15% 15-03-37	EUR	150 000	170 504,61	0,15
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-02-30	EUR	475 000	382 451,00	0,33
TOTAL AUTRICHE			1 529 312,11	1,32
BELGIQUE				
BELGIQUE 3.75% 22/06/2045	EUR	500 000	534 767,12	0,46
BELGIQUE 4.25% 03/41	EUR	200 000	227 145,84	0,20
BELGIQUE 5,50%97-28 OLO 31	EUR	1 900 000	2 227 013,69	1,92
BELGIQUE 5%04-35 OLO	EUR	1 300 000	1 561 850,10	1,34
BELGIUM 2.15% 22-06-66	EUR	200 000	155 485,26	0,14
BELGIUM KINGDOM 4.5% 28/03/2026	EUR	200 000	217 884,77	0,19
BGB 2.6 06/22/24	EUR	500 000	505 735,21	0,43
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	EUR	400 000	270 211,73	0,23
TOTAL BELGIQUE			5 700 093,72	4,91
CANADA				
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO 0.25% 01-11-28	EUR	200 000	159 600,11	0,14
TOTAL CANADA			159 600,11	0,14
CHILI				
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 0.1% 26-01-27	EUR	1 645 000	1 413 362,59	1,22
TOTAL CHILI			1 413 362,59	1,22
CROATIE				
CROATIA GOVERNMENT INTERNATIONAL BOND 3.0% 11-03-25	EUR	500 000	509 686,58	0,44
TOTAL CROATIE			509 686,58	0,44
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 1.125% 11-03-27	EUR	300 000	270 613,48	0,23

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26	EUR	400 000	376 309,86	0,32
ESPAGNE 1.6% 30-04-25	EUR	1 700 000	1 669 283,10	1,44
ESPAGNE 4.2%170105-310137	EUR	1 400 000	1 514 643,32	1,31
ESPAGNE 4.70% 30/07/41	EUR	2 000 000	2 260 172,88	1,95
ESPAGNE 5.15% 1028	EUR	100 000	110 853,01	0,09
INMOBILIARIA COLONIAL 2.0% 17-04-26	EUR	500 000	468 790,68	0,41
SPAI GOVE BON 3.45% 30-07-66	EUR	150 000	134 891,96	0,12
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.6% 31-10-29	EUR	2 500 000	2 100 480,14	1,81
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.8% 30-07-27	EUR	4 400 000	3 982 048,82	3,44
SPANISH 5.90% 30/07/2026	EUR	2 000 000	2 245 476,16	1,93
SPGB 2 3/4 10/31/24	EUR	4 000 000	4 006 367,67	3,45
TOTAL ESPAGNE			19 139 931,08	16,50
ETATS-UNIS				
ATHENE GLOBAL FUNDING 0.625% 12-01-28	EUR	500 000	405 180,45	0,35
BOOKING 4.5% 15-11-31	EUR	400 000	405 988,44	0,35
GENERAL MOTORS FINANCIAL 1.0% 24-02-25	EUR	500 000	470 880,17	0,41
TOTAL ETATS-UNIS			1 282 049,06	1,11
FINLANDE				
FINLANDE 2.625% 07/42	EUR	25 000	23 400,52	0,02
FINLANDE 2.75% 04/07/2028	EUR	450 000	452 991,45	0,39
FINNISH GOVERNMENT 1.5% 15/04/2023	EUR	100 000	100 890,82	0,09
REPU DE FINL 0.75% 15-04-31	EUR	1 500 000	1 256 121,16	1,08
TOTAL FINLANDE			1 833 403,95	1,58
FRANCE				
AXA 3.75% 12-10-30 EMTN	EUR	600 000	605 854,44	0,52
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.25% 19-07-28	EUR	200 000	161 018,14	0,14
BNP PAR 0.5% 30-05-28 EMTN	EUR	200 000	169 459,26	0,14
BPIFRANCE FINANCEMENT 0.125% 26-02-27	EUR	800 000	705 316,05	0,60
BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	EUR	400 000	365 911,89	0,32
CA 1.0% 22-04-26 EMTN	EUR	800 000	751 186,96	0,65
E.ETAT 4,75%04 OAT	EUR	700 000	825 037,26	0,71
E.ETAT 4%05-55 OAT	EUR	500 000	576 738,01	0,50
EDF 3.875% 12-01-27 EMTN	EUR	500 000	495 835,82	0,42
FRAN 0.125% 16-03-26	EUR	500 000	449 959,21	0,39
FRANCE 1.75% 25-11-24	EUR	3 600 000	3 535 415,51	3,05
FRANCE 3.25% 25/05/2045	EUR	2 500 000	2 515 940,41	2,17
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-29	EUR	712 245	615 960,01	0,54
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.5% 25-05-50	EUR	500 000	342 562,19	0,30
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-72	EUR	1 000 000	375 954,79	0,32
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-02-28	EUR	2 000 000	1 814 201,92	1,57
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.75% 25-10-32	EUR	4 100 000	5 062 300,33	4,36
FRAN GOVE BON 1.75% 25-05-66	EUR	200 000	137 384,36	0,11
OAT4,5%25AVR41	EUR	500 000	593 715,89	0,52
OAT 4% 25/04/60	EUR	300 000	353 008,81	0,30
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	300 000	273 632,96	0,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SNCF RESEAU 2.195% 22-10-35	EUR	600 000	511 512,00	0,44
SOCIETE DU GRAND PARIS 0.0% 25-11-30	EUR	1 000 000	768 780,00	0,66
TEREGA 0.625% 27-02-28	EUR	100 000	83 005,82	0,07
TOTAL FRANCE			22 089 692,04	19,04
IRLANDE				
IRLANDE 2.0% 18-02-45	EUR	200 000	162 497,89	0,13
IRLANDE 2.40% 15-05-30	EUR	2 500 000	2 453 851,37	2,12
TOTAL IRLANDE			2 616 349,26	2,25
ISRAEL				
ISRAEL 2 7/8 01/29/24	EUR	250 000	255 205,51	0,22
TOTAL ISRAEL			255 205,51	0,22
ITALIE				
ACEA 0.25% 28-07-30 EMTN	EUR	200 000	148 287,81	0,13
BTPS 4 3/4 09/01/44	EUR	700 000	703 752,50	0,61
BUONI 3.75% 01/09/2024	EUR	5 000 000	5 106 776,52	4,40
ITAL BUON POL 0.65% 15-10-23	EUR	3 200 000	3 153 275,43	2,72
ITAL BUON POL 0.95% 15-03-23	EUR	2 500 000	2 502 166,85	2,15
ITAL BUON POL 2.8% 01-03-67	EUR	200 000	134 828,23	0,12
ITALIE 3.25% 01-09-46	EUR	1 300 000	1 043 604,38	0,90
ITALIE 4.50% 03/24	EUR	500 000	515 652,18	0,45
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.35% 01-02-25	EUR	4 000 000	3 766 976,74	3,25
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.85% 15-01-27	EUR	4 000 000	3 594 691,30	3,10
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-03-23	EUR	2 300 000	2 303 850,53	1,98
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.35% 01-04-30	EUR	2 000 000	1 645 572,53	1,42
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.45% 15-05-25	EUR	1 000 000	959 042,71	0,83
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.1% 01-03-40	EUR	1 500 000	1 216 078,18	1,05
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.85% 01-09-49	EUR	100 000	87 741,78	0,07
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.75% 01-08-23	EUR	350 000	361 086,88	0,31
POSTE ITALIANE SPA	EUR	250 000	192 727,19	0,16
RADIOTELEVISIONE ITALIANA 1.375% 04-12-24	EUR	200 000	189 192,03	0,17
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 0.75% 24-07-32	EUR	400 000	296 475,73	0,25
TOTAL ITALIE			27 921 779,50	24,07
LUXEMBOURG				
DANFOSS FINANCE I BV 0.125% 28-04-26	EUR	400 000	353 038,47	0,30
EURO FIN 1.375% 31-05-47 EMTN	EUR	400 000	284 213,86	0,25
LOGICOR FINANCING SARL 0.875% 14-01-31	EUR	400 000	262 604,52	0,23
TOTAL LUXEMBOURG			899 856,85	0,78
MEXIQUE				
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 1.125% 17-01-30	EUR	700 000	576 903,95	0,49
TOTAL MEXIQUE			576 903,95	0,49
NORVEGE				
SANTANDER CONSUMER BANK AS 0.125% 25-02-25	EUR	600 000	552 728,10	0,48
TOTAL NORVEGE			552 728,10	0,48
PAYS-BAS				
AMERICAN MEDICAL SYSTEMS EUROPE BV 0.75% 08-03-25	EUR	500 000	472 097,47	0,41

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CTP NV 0.5% 21-06-25 EMTN	EUR	500 000	420 719,97	0,37
DE VOLKSBANK NV 0.25% 22-06-26	EUR	200 000	174 039,12	0,15
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-07-30	EUR	3 000 000	2 432 010,00	2,09
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-01-40	EUR	1 000 000	688 245,62	0,59
NETH GOVE 3.75% 15-01-42	EUR	200 000	232 183,42	0,20
PAYS BAS 4% 15/01/37	EUR	1 000 000	1 156 364,93	0,99
PROSUS NV 1.207% 19-01-26 EMTN	EUR	300 000	273 898,77	0,24
TOTAL PAYS-BAS			5 849 559,30	5,04
PORTUGAL				
PGB 2 7/8 10/15/25	EUR	1 000 000	1 005 861,37	0,86
TOTAL PORTUGAL			1 005 861,37	0,86
SUEDE				
VOLVO TREASURY AB 2.0% 19-08-27	EUR	500 000	464 908,42	0,40
TOTAL SUEDE			464 908,42	0,40
VENEZUELA				
CORP ANDINA 1.625% 03-06-25	EUR	1 200 000	1 146 188,88	0,98
TOTAL VENEZUELA			1 146 188,88	0,98
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 13 324 083,20	97,68
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			1 13 324 083,20	97,68
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	11,609	2 465 575,26	2,13
TOTAL FRANCE			2 465 575,26	2,13
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 465 575,26	2,13
TOTAL Organismes de placement collectif			2 465 575,26	2,13
Dettes			-1 966,80	
Comptes financiers			225 629,78	0,19
Actif net			1 16 013 321,44	100,00

Part TA-ITA OBBLIGAZIONI	EUR	83 799,051000	1 384,42
---------------------------------	------------	----------------------	-----------------